Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Contrôler le calcul de mon solde de tout compte

Par lilite64

Bonsoir
 Sur mon reçu pour solde de tout compte est écrit:
salaire de base . cela veut-il dire que le calcul de la prime pour le salaire de référence est fait avec le salaire de base et non pas sur le salaire brut ?
Egalement est noté: absence pour entrée/sortie :cela veut dire quoi?
Mon ancienneté est de plus de 20ans
arrêt maladie du 17 juin 2020 au 19 juin 2021
inaptitude non professionnelle le 21 juin 2021
un mois sont salaire donc jusqu'au 21 juillet 2021 inclus
licencier le 23 juillet 2021
Pouvez vous me dire les mois de quelle année serviront pour le calcul du salaire de référence :les salaire avant l'arrêt maladie ou les salaires (plus petits) pendant l arrêt maladie
MERCI

Par ESP

Bonjour
Bien humblement, ce n'est pas tout de moi...

L'absence entrée sortie est calculée lorsqu'un salarié entre ou sort des effectifs de l'entreprise. C'est-à-dire en cas d'embauche ou en cas de débauche. Mais ce n'est pas systématique. Il faut que cet événement conduise le salarié à effectuer un mois de travail incomplet.
[url=https://www.compta-online.com/fiche-de-paie-et-deduction-entree-sortie-ao3142]https://www.compta-online.com/fiche-de-paie-et-deduction-entree-sortie-ao3142[/url]

Le salaire de référence correspond à la moyenne des salaires bruts d'un travailleur, primes et bonus inclus, sur les douze derniers mois.
[url=https://www.juritravail.com/Actualite/indemnites-licenciement/Id/139671]https://www.juritravail.com/Actualite/indemnites-licenciement/Id/139671[/url]

Pour un examen fin de votre bulletin, c'est une affaire de spécialiste...Un syndicat vous dira qui voir... ou l'expert comptable qui a rédigé votre bulletin.